

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 novembre 2017

CP2017_11_37
id. 3607

L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

AIDE À L'ASSAINISSEMENT DES TERRES

Le rôle des fossés est d'évacuer les eaux de surface que le sol ne peut absorber. Ils collectent les eaux de ruissellement et se déversent dans les ruisseaux.

Les travaux d'assainissement des terres agricoles consistent principalement au curage et nettoyage de fossés mères (à l'exclusion des ruisseaux) afin de faciliter l'écoulement des eaux. Ils sont réalisés par les communes, les syndicats intercommunaux ou par les associations foncières (qui sont des associations syndicales autorisées).

S'agissant de travaux d'entretien et d'aménagement de l'espace rural, le conseil départemental peut les subventionner dans le cadre de l'article 94-1 de la loi NOTRe, au titre de la solidarité territoriale.

Lors du budget primitif 2017, une enveloppe de 25 000 € a été adoptée.

Pour 2017, Monsieur le Président propose d'intervenir sur les programmes de travaux du syndicat intercommunal de Verdun/Savenes/Aucamville et de la commune de Castelsarrasin d'un montant total de **46 473 €** figurant en annexe.

Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'aides à concurrence de **23 700 €**.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 928, du budget départemental.

- Autorisation de programme 2017	25 000 €
- Engagé à ce jour	/
- Engagement à la présente commission	23 700 €
- Disponible sur l'exercice 2017	1 300 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution de subventions départementales au titre de « l'aide à l'assainissement des terres » pour un montant global de 23 700 € répartis ainsi :
 - 14 659 € à la commune de Castelsarrasin,

- 9 041 € au syndicat intercommunal de Verdun/Savenes/Aucamville,
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC